

THE
QUEBEC
GAZETTE.



NOMB. 827.
LA
GAZETTE
DE
QUEBEC.

THURSDAY, JULY 12, 1781.

JEUDI, le 12 JUILLET, 1781.

L O N D O N, MARCH 15.



THE following Portuguese Ships, laden with Provisions, &c. are safe arrived at Gibraltar from Mahon, viz. the King David, Capt. Nett, the Virgin, De Lagundeca; the Lion, Trial; the N. S. de Rosaria, Pella; the St. Michael, Escardo; the N. S. de Corusin, Pouis; and the St. Antonio de Padua, Roderigo.

It will be a most capital stroke if we can reduce the Dutch Settlement at the Cape of Good Hope to the Dominion of this Country; for as their chief Dependance is on the Riches of the East, nothing can so effectually hurt them.

Extract of a Letter from Portsmouth, March 14.

“ Arrived Yesterday from the Downs, the Magnanime man of War.
“ Sailed the same Morning, the Oiseau Frigate, with several Vessels for Lisbon. Also the Actæon of 44 Guns, and Lizard of 28, with several Ships for the West Indies.

“ Sailed at the same time, for Gibraltar, a large Fleet of Victuallers, under Convoy of Admiral Darby, and the Squadron under his command, consisting of ten Three-deckers, two of which are of 100 Guns, eleven Seventy-fours, six Sixty-fours, one Sixty, seven Frigates, one Cutter, and four Fireships.

“ These are to be joined at Plymouth by some other Vessels, and from Ireland by the St. Alban's and Vestal.

“ Sailed this Afternoon Commodore Johnstone, with the following Ships under his Command, viz. the Hero, 74; Monmouth, 64; Romney, 50; Jupiter, 50; Isis, 50; Active, 32; Diana, 32; Jason, 32; Mercury, 28; Shark, 16; Porto, 16; Rattlesnake, 14; Terror Bomb, Infernal Fireship. The Lark, San Carlos, Manilla, Royal Charlotte, Pondicherry, Porpoise and Lord Townsend armed Ships.

“ Sailed also the Hastings, Queen, Chapman, Valentine, Osterly, Lord North, Latham, Essex, Asia, Hinchinbroke, Locko, Fortitude, and Southampton East-Indiamen, and a Fleet of Transports.”

March 16. On Wednesday an express arrived from Bristol with an account that advice was received there from Jamaica, that a Spanish ship, called the Nostra Senora St. Xeres de la Frontera del Capillate, of 500 tons, laden with hides and other goods, with a large quantity of dollars on board, bound from Havannah to Cadix, and valued at 20,000l. is taken by the Port Royal privateer, and carried into Kingston in Jamaica.

All accounts agree, that the fleet under Admiral Darby is as well equipped as any that ever left this country; finely manned, well furnished with stores and provisions, and qualified in all respects to encounter a superior enemy.

The India company have appointed two large forty gun ships to sail with their outward bound fleet, beside the convoy appointed by government, which are to cruize on the coast of their settlements as privateers.

We can assure the public, that when Mr. Laurens, who is now prisoner in the Tower, read the account in the last Gazette of Sir George Rodney's success at St. Eustatius—he wrung his hands, and exclaimed, “ That was the blow I dreaded: farewell, a long farewell to American Independence!”

Anecdote—An old Gentleman near Moorfields, who has a character for wenching, having purchased a bedstead a few days ago, which he was carrying home, an arch boy, who was passing by, called out—“ Ah! old one, what, you have got your gaming table there I see.”

The loss of our last years outward-bound fleets is now more than trebly compensated, by our acquisitions at St. Eustatia; but little did the Mynheers think then, that it would fall to their share to make up the damage. They now see, to their cost, the effects of French intrigues; and a short time will shew whether they are capable of profiting by their dear-bought experience.

Extract of a Letter from the Hague, March 9.

“ The Court of London has reclaimed the crew of the Indiaman wrecked on these coasts, on pretence that those men should not be looked upon as prisoners of war, but as unfortunate sufferers by shipwreck, founding this claim upon an ancient agreement concluded between the Courts of England, Spain, and this Republic, which sets forth that the crews of all ships of either of these powers, who shall during a war between them be wrecked upon any of their coasts, shall be given up after having been properly reclaimed.”

March 17. It is said that all the stores and provisions intended for victualing the French fleet which lately sailed for the West-Indies, were deposited on the Island of St. Eustatia, and have fallen into our hands.

Upon a moderate estimation of the value of St. Eustatia, with its dependencies, it is calculated by the official clerks, who have the distribution of the prize-money, that the two Commanders in chief, Sir G. Rodney and General Vaughan, will not receive a less sum than 180,000l. each. A much greater sum would have come to their share, were it not for the other two flag officers, Sir Samuel Hood and Admiral Drake, who were concerned in the expedition, and whose proportions in this business will be nearly equivalent to those of the Commanders in chief.

Lettres from the Havannah, received at Madrid, give an account, that the number of persons who perished in the gale of the 17th of October and four subsequent days with the transports upon the expedition against Pensacola, amounts to 4324, among whom are one Major-General, two Lieutenant Generals, and two chief Engineers of the Havannah, and upwards of 140 Captains and Subalterns.

L O N D R E S, le 15 Mars.



LES vaisseaux Portugais ci-après mentionnés, chargés de provisions, &c. sont arrivés sans aucun accident à Gibraltar, venans de Mahon, savoir, le Roi David, Capitaine Nett; la Vierge, Capitaine de Lagundeca; le Lion, Capitaine Trial; le N. S. de Rosaire, Capitaine Pella; le St. Michel, Capitaine Escardo; le N. S. de Corusin, Capitaine Pouis; et le St. Antoine de Padoue, Capitaine Roderigo.

Ce sera le dernier coup si nous pouvons réduire l'habitation Hollandoise du Cap de Bonne Espérance. sous la puissance de ce pais; parce que comme leur première dépendance est apuée sur les richesses de l'Est, rien ne peut les affecter si efficacement.

Extrait d'une lettre de Portsmouth, du 14 Mars.

“ Le vaisseau de guerre le Magnanime est arrivé hier des Dunes.

“ Le même jour au matin la frégate l'Oiseau et plusieurs vaisseaux ont fait voile pour Lisbonne, et l'Actæon, de 44 canons, et le Léopard, de 28, avec plusieurs autres vaisseaux sont partis pour les Isles.

“ Est partie en même tems pour Gibraltar une flotte considérable de victualliers sous le convoi de l'Amiral Darby, ainsi que l'escadre sous son commandement, consistant en dix batimens à deux ponts, deux desquels sont de 100 canons chaque, onze de 74, six de 65, un de 60, sept frégates, un cutter, et quatre brulots.

“ Cette flotte doit être jointe par quelques autres vaisseaux, et par le St. Alban et la Vestale de l'Irlande.

“ Le Commodore Johnstone est parti cette après midi avec les vaisseaux suivans sous son commandement, savoir, le Hero de 74; le Monmouth de 64; le Romney de 50; le Jupiter de 50; l'Isis de 50; l'Active de 32; la Dianne de 32; le Jason de 32; le Mercure de 28; le Shark de 16; le Porto de 16; le Rattlesnake de 14; le Terror bomb, le brulot Infernal, le Lark, le San Carlos, le Manilla, le Royal Charlotte, le Pondicherry, le Porpoise et le Lord Townsend qui sont tous batimens armés.

“ Les vaisseaux des Indes le Hastings, la Reine, le Chapman, le Valentine, l'Osterley, le Lord North, le Latham, l'Essex, l'Asia, le Hinchinbroke, le Locko, la Fortitude et le Southampton ont aussi fait voile, avec une flotte de transports.”

Le 16 Mars. Mercredi est arrivé un express de Bristol qui rapporte que l'on avoit sçu de la Jamaïque que le corsaire le Port Royal avoit pris un vaisseau Espagnol nommé le Nostra Senora Saint Xeres de la Frontera del Capillate, de 500 tonnaux, chargé de cuirs et autres effets, avec une quantité de piastres à bord, parti de la Havanne pour Cadix, et évalué à 20,000l. et l'a amené à Kingston dans la Jamaïque.

Toutes les nouvelles s'accordent à rapporter que la flotte sous l'Amiral Darby est aussi bien équipée qu'aucune qui soit jamais partie de ce pais; grée d'une maniere complete, bien fournie de provisions et de munitions, et qualifiée à tous égards pour combattre un ennemi supérieur en force.

La Compagnie des Indes a nommé deux gros vaisseaux de 40 canons chaque pour faire voile avec leur flotte destinée au dehors, outre le convoi donné par le gouvernement. Ils doivent ensuite croiser comme corsaires sur les côtes où ils doivent aller.

Nous pouvons assurer le public que lorsque Mr. Laurens, qui est maintenant prisonnier à la Tour, eut lû la relation dans la Gazette dernière du succès du Chevalier Georges Rodney à St. Eustache—il joignit les mains et s'écria, “ Voilà le coup que je craignois, adieu, adieu pour jamais à l'indépendance de l'Amérique!”

Anecdote.—Un vieux gentilhomme près de Moorfields qui passe pour libertin, aiant acheté ces jours passés une couchette qu'il portoit chez lui, un garçon méchant lui dit en passant près de lui—“ Ah! vieillard, quoi, vous portez votre table à jouer à ce que je vois.”

La perte que nous avons fait ces années dernières des flottes que nous envoions au dehors est réparée maintenant au triple par ce que nous avons eu à St. Eustache; mais les Mynheers ne s'imaginoient pas alors que ce seroit eux qui devoient paier ce dommage. Ils voient maintenant à leurs dépens, les effets des intrigues Françoises, et sous peu ils nous feront voir s'ils sont capables de profiter par l'expérience qu'ils ont acquis si chèrement.

Extrait d'une lettre de la Haie, du 9 Mars.

“ La Cour de Londres a réclamé l'équipage d'un vaisseau des Indes qui avoit naufragé sur les côtes de Hollande, en alléguant que ces gens ne devoient pas être regardés comme prisonniers de guerre, mais comme des victimes malheureuses d'un vaisseau qui fait naufrage; elle fonde cette prétension sur un ancien traité entre les Cours d'Angleterre, d'Espagne et cette République, qui dit expressément que les équipages de tous vaisseaux, soit de l'une ou de l'autre puissance, qui seront naufragés en tems de guerre sur aucuns de leurs atterages, seront rendus après qu'ils auront été dûment réclamés.”

Le 17 Mars. L'on dit que toutes les provisions et tous les magasins qui devoient avitailler la flotte Françoisse qui est partie depuis peu pour les Isles, étoient en dépôt à St. Eustache, et qu'ils ont tombé entre nos mains.

Sur une estimation modérée de la valeur de St. Eustache, avec ses dépendances, les commis de l'office qui ont la distribution de l'argent de cette prise ont calculé que les deux Commandans en chef, le Chevalier Georges Rodney et le Général Vaughan, ne recevront pas moins pour leur part chacun que 180,000l. sterling. Leur part auroit été plus considérable si ce n'avoit été à cause des deux autres Amiraux le Chevalier Samuel Hood et l'Amiral Drake

A letter received at Madrid gives an account, that a fire happened in the Laboratory at Porto-Rico, upon the 27th of December last, being full of combustibles, &c. raged with great fury, blew up the Powder Room, killed a great many people, and has done a deal of other damage.

A letter received from Stockholm says, "The Gothick Lion, a man of war of 70 guns, was burnt to the water's edge, just as she came out of dock, upon the 24th of January last; three other ships of the line with the greatest difficulty were saved."

Extract of a Letter from Liverpool, March 13.

"The Minerva, Capt. Rider, is off this port with a Dutch prize, bound from St. Eustatia to Amsterdam; it is said her Cargo consists of 504 hogshheads and tierces of sugar, 524 bags of coffee, 16 bags of cotton, 137 hogshheads of tobacco, 224 casks of tobacco, and some ivory.

March 20. A French ship, called the St. Richelieu, of 300 tons, bound from Guadaloupe to Rochelle, laden with indigo, sugar, cotton, &c. is taken by the St. George privateer, and carried into Fowey.

Extract of a Letter from Paris, March 11.

"The general conversation here is concerning peace; the Emperor desires this Court to send an Ambassador to Vienna with full powers to treat with the Ministers from the Courts of Russia, Spain, Holland, and Great Britain, who have already consented to accept of the mediation of the Emperor and the Court of Petersburg, with a view to bring about a general peace with the Belligerent Powers; and there is not the least doubt that this Court will also send a Minister to the Congress. The measure is indeed agreed on, but the person to be sent is not yet absolutely fixed. We are in great fear of the enterprising spirit of Rodney in the West-Indies; if he should succeed in taking the Dutch islands there, which are entirely defenceless, the independence of America will be at an end. Our fleet at Brest has suffered much by the late storm, and will not be in a condition to sail this month; if Admiral Darby has failed, Gibraltar will be relieved."

Extract of a Letter from Penzance, March 15.

"Arrived the Mary, the Libutz, and the St. Holy Ghost, from Bourdeaux for Brest, laden with wine, &c. taken by the Sprightly and Hero privateers of Guernsey; also arrived the Endraught, with tobacco, from L'Orient for Bourdeaux, taken by the Speedwell privateer of Dublin."

Extract of a Letter from Plymouth, March 16.

"This afternoon arrived off the Ram-head Admiral Darby, with the grand fleet under his command, and were joined by the ships from this port. Also passed by Commodore Johnstone with his Squadron, and a large fleet of ships, in several divisions, under his convoy. The wind continues fair for them at present, and it is expected that they will soon get clear of the Channel. Wind N. E."

CUSTOM-HOUSE, QUEBEC.

Ship Jeanie,	William Kinnier,	from Cork.
Brig Venus,	George Kerr,	— Antigua.
	O U T W A R D S.	
Ship Quebec,	Daniel Huntley,	for London.
Ship Catherine,	David Conkie,	— ditto.

DISTRICT of } QUEBEC. } Monday, 2d July, 1781.

At a meeting of his Majesty's Commissioners of the peace for the said District; It is Ordered that the Shilling loaf of brown Bread do weigh five pounds ten ounces; and the Shilling loaf of white Bread four pounds, and that the Bakers mark their Bread with the initial letters of their names.

The prices of the under-mentioned articles were found to be as follows, viz.

Fine Flour 30s. Coarse Flour 22s. per Quintal.

The prices of Wheat, Rye, Oats, &c. cannot be ascertained there being none at Market.

By the Court, DAVID LYND, C. P.

ADVERTISEMENTS.

ALL persons who have any demands on the Estate of JOHN DRYSDALE, late Gunner on board the Treasury snow Liberty, deceased, are hereby notified to give in their accounts properly attested to the subscriber, living in Palace street in the Upper-town, Quebec, before the twentieth day of August next, on failure whereof they will be precluded; and all those who are indebted to the said Estate are requested to make immediate payment to the subscriber, otherwise they will be prosecuted without delay. JOHN ROSS, Administrator to the said Estate. Quebec, July 10, 1781.

ALL those who have any demands on the Estate of Mrs. Guillaume Berlinguet, late Tin-smith of this City, are required to give them in duly attested to the Clerk of the Court of Common-pleas on or before the 5th day of August next, in order that they may receive their share of the distribution of the effects belonging to the said Guillaume Berlinguet. BERTHELOT DARTIGNY, Advocate. Quebec, July 9, 1781.

TOUS ceux qui se prétendent Créanciers de la succession de défunt Sieur Guillaume Berlinguet, vivant Ferblantier de Québec, sont requis de produire au Greffe de la Cour des Plaidoiers-communs de Québec avant ou au 15 d'Août prochain, leurs comptes dûment attestés et prouvés et titre de leurs créances, à fin qu'il soit ordonné sur la distribution des meubles et immeubles de la dite succession ce que de droit il appartiendra. BERTHELOT DARTIGNY, Avocat. Québec, le 9 Juillet, 1781.

THOMAS M'MURRAY, Merchant at Montreal, hereby gives notice to the public, that by a Deed passed before Mr. Meziere and his Colleague the 2d of May, 1780, at Montreal, he has purchased of Jean Dumas, Esq; and others the Heirs of the late Mr. and Mrs. Morisseau and of the Widow Nolin, a lot of ground situate in St. Paul's street, containing thirty feet in front by fifty feet in depth, joining on one side to the Widow La Côte and on the other side to Mr. Sauvage, with a stone House two stories high thereon erected. Those who may have any claims on the said lot and house, by mortgage, arrears of rent, or otherwise, are required to make them known to the purchaser within six weeks from this date, on failure whereof he will avail himself of this advertisement. THOMAS M'MURRAY. Montreal, July 5, 1781.

THOMAS M'MURRAY, Marchand à Montréal, avertit le public, que par Contrat passé devant M^r. MEZIERE et son Confrère Notaire à Montréal, il auroit acquis de Jean Dumas, Ecuier, et autres héritiers des feus Sieur et Dame Morisseau et de la Dame Veuve Nolin, un emplacement situé en cette dite ville, rue Saint Paul, de la contenance de trente pieds de front sur cinquante pieds de profondeur, tenant d'un côté à la Dame Veuve La Côte, et d'autre côté au Sieur Sauvage, avec une maison de pierre dessus construite à deux étages. Le dit Contrat en date du 22 Mai, 1780. Ceux qui prétendent quelques droits sur les dits emplacement et maison, soit par servitude, arrérages de censives, hypothèques ou autres droits quelconques sont priés d'en donner avis au dit acquereur, sous six semaines de cette date, à défaut de quoi il se prévendra du présent avertissement. THOMAS M'MURRAY. A Montréal, le 5 Juillet, 1781.

qui étoient concernés dans cette expédition et dont les parts ont égalé à peu de chose près celles du Commandant en chef.

Des lettres de la Havanne reçues à Madrid, rapportent que le nombre des personnes qui ont péri dans le coup du vent du 14 Octobre et des quatre jours suivans, avec les transports pour l'expédition contre Pensacola, monte à 4324, parmi lesquels l'on compte un Major-général, deux Lieutenant-généraux, deux Ingénieurs en chef de la Havanne et plus de 140 Capitaines et Subalternes.

Une lettre reçue à Madrid raconte que le feu a pris au Laboratoire à Porto-Rico le 27 Décembre dernier, qui étoit plein de choses combustibles, &c. qu'il étoit violent, qu'il a fait sauter le magasin à poudre, tué plusieurs personnes et causé beaucoup d'autres dommages.

Une lettre reçue de Stockholm dit, "Que le vaisseau de guerre le Lion Gothique, de 70 canons, a brûlé à ras d'eau, en sortant justement du chantier, le 24 Janvier dernier; l'on a sauvé avec beaucoup de difficulté trois autres vaisseaux de ligne."

Extrait d'une lettre de Liverpool, du 13 Mars.

"La Minerve, Capitaine Rider, est venue dans ce port avec une prise Hollandoise allant de St. Eustache à Amsterdam; l'on dit que sa cargaison consiste en 504 tonnes et tierçons de sucre, 524 sacs de café, 16 sacs de coton, 137 tonnes de tabac, 224 quarts de tabac et un peu d'ivoire."

Le 20 Mars. Le corsaire le St. Georges a pris et mené à Fowey un vaisseau François nommé le Richelieu, de 300 tonneaux, allant de la Guadaloupe à la Rochelle, chargé d'indigo, de sucre, de coton, &c.

Extrait d'une lettre de Paris, du 11 Mars.

"L'on parle ici généralement de la paix; l'Empereur désire que cette Cour envoie un Ambassadeur à Vienne avec plein pouvoir de traiter avec les Ministres des Cours de Russie, d'Espagne, de Hollande et de la Grande-Bretagne, qui ont déjà consenti à accepter la médiation de l'Empereur et de la Cour de Petersburg, avec les vues de conclure une paix générale avec les puissances belligérantes; et il n'y a pas de doute que cette Cour n'envoie aussi un Ministre au Congrès. Les mesures sont prises, mais on n'a pas encore choisi la personne que l'on y enverra. Nous craignons beaucoup du zèle entreprenant de Rodney dans les Isles; s'il réussissoit à prendre les Isles des Hollandois en cet endroit, qui sont entièrement sans défenses, l'indépendance de l'Amérique sera finie. Notre flotte dans Brest a beaucoup souffert de la dernière tempête, et elle ne pourra pas se remettre en mer tout ce mois; si l'Amiral Darby est parti Gibraltar sera secouru."

Extrait d'une lettre de Penzance, du 15 Mars.

"La Marie, le Libutz, et le St. Elprit, de Bourdeaux allant à Brest, chargés de vins, &c. ont été pris par le Sprightly et le Hero, deux corsaires de Guernsey, et sont arrivés ici; il est aussi arrivé ici l'Endraught, chargé de tabac, de l'Orient allant à Bourdeaux, pris par le Speedwell corsaire de Dublin."

Extrait d'une lettre de Plymouth, du 16 Mars.

"Cet après midi est arrivé à la hauteur de Ram-head, l'Amiral Darby avec la grande flotte sous son commandement, qui a été augmentée des vaisseaux qui étoient dans ce port. Le Commodore Johnstone a aussi passé ici avec son escadre et une grande flotte, en plusieurs divisions, sous son convoi. Le vent continua à leur être favorable, et l'on espère qu'ils auront bien vite passé le canal. Le vent est N. E."

DISTRICT de } QUEBEC. } LUNDI, 2 Juillet, 1781.

A une séance des Commissaires de sa Majesté pour la paix dans le dit district, Il est ordonné que le pain bis d'un shelling pèsera cinq livres dix onces, et le pain blanc d'un shelling quatre livres, et que les Boulangers marqueront les lettres initiales de leurs noms sur leur pain.

Les prix des articles ci-dessous mentionnés sont constatés, savoir:

La Fleur 30s. La Grosse Farine 22s. par quintal.

L'on ne peut constater le prix du bled, seigle, avoine, &c. n'en venant pas actuellement au marché. Par la Cour, DAVID LYND, C. P.

AVERTISSEMENTS.

A VENDRE par ACTE privé,

LA maison de pierre élégante, maintenant occupée par Madame Macalpine, située agréablement et commodément dans le fauxbourg de Québec, près la porte de Québec à Montréal, consistant en deux caves et une cuisine sous la maison; une salle, deux chambres à coucher et un magasin au rez de chaussé; avec un bel escalier jusqu'au second plancher où il y a une jolie chambre à manger et deux chambres à coucher; et au-dessus un très bon grenier où l'on peut faire des chambres à coucher ou faire servir à autres usages; avec une belle galerie au haut de la maison, qui a une très jolie vue sur la rivière St. Laurent et sur la ville de Montréal et des campagnes adjacentes.—Aussi un jardin et une cour, avec un étable et écurie à vache, une remise pour une calèche et un grand hangar, avec un grenier à foin, et autres commodités appartenantes à la dite maison, le tout étant presque neuf et dans un très bon ordre, et quitte de toutes hypothèques, seulement à paier un denier de rente de la terre. Pour plus amples particularités il faut s'adresser à Mr. Davidson à Montréal, ou à Madame Richardson à Québec.

TO BE SOLD by private Contract,

(Free and clear from all incumbrances, and paying but one DENIER, Ground-rent)

THE elegant stone dwelling House, now in the occupation of Mrs. Macalpine, pleasantly and commodiously situated in the Quebec Suburbs, near the Quebec Gate, at Montreal, consisting of two Cellars and a Kitchen under the House; a Parlour, two Bed-rooms and a Shop on the ground-floor, with a neat stair-case leading from the ground to the next floor, on which there are a genteel dining room and three Bed-chambers; and above these a very good Garret capable of being easily fitted up for Bed-rooms or other uses; with a fine Gallery on the top of the House, which commands a delightful prospect of the River St. Lawrence, and of the town of Montreal and country adjacent—Also a Garden and Yard, with a Stable and Cow-house, a Calash-shed, a large store-house together with a Hay-loft, and other conveniences belonging to the said dwelling House; the whole being almost new and in very good repair. For further particulars apply to Mr. Davidson at Montreal, or to Mrs. Richardson at Quebec.

A VENDRE de Gré à Gré,

LA Seigneurie Du Tremblay, située entre Boucherville et Longueuil, de la contenance de vingt-huit arpens, six perches et huit pieds de large, prenant au fleuve St. Laurent, et allant deux lieues en profondeur (à la réserve de neuf arpens de front sur la profondeur des deux lieues) avec un Domaine de deux arpens de large sur quarante-deux de profondeur, tout en prairie; tous les droits Honorifiques et Seigneuriaux et un Banc privilégié dans l'Eglise de Longueuil. Ceux qui voudront en faire l'acquisition pourront s'adresser à Madame Veuve Laverendrie à Montréal, qui leur en donnera une plus ample désignation, et leur en fera une juste composition.

DISTRICT of }
MONTREAL. }

Montreal 4th. June 1781.

By Order of the Honorable Judges of his Majesty's Court of Common Pleas for the said District.
THE Captains of militia in the Country, who have any Complaints or Informations to make for Disobedience of their Orders, or for neglect of making or repairing the Publick Roads or Kings Roads, or against Persons Selling spirituous or other Liquors by Retail without Licence, are Required to attend at the different Courts of their District, on the Circuit already advertised in the Gazette to be made by the Judges next month And to bring their witnesses with them, for the proof of Facts Charged. for which purpose Summonses may be had from the Assistant Clerks at the Different Places where Courts are held, as heretofore Notified.
By order of the Judges J. BURKE, Clerk.

To be SOLD by private Sale,

THE Seigniorie of du Tremblay, situate between Boucheville and Longueuil, containing twenty-eight arpents, six perches and eight feet in breadth from the river St. Lawrence, and running two leagues in depth (reserving nine arpents in front by the depth of the said two leagues) with a Domaine of two arpents in breadth by forty-two in depth, the whole in meadow land. Also all the honorary and seigniorial Rights with the right to a seat in the Church of Longueuil. Those inclined to purchase the premises may apply to the Widow Laverendie at Montreal who will give them a more ample description and make easy terms of payment.

To be SOLD by AUCTION,

In the Court of Prerogatives in Quebec, to be put up for the first time on Friday the 6th. July, the second time on the 13th. and for the third time and adjudication on Friday the 20th instant, at ten o'clock in the forenoon,

THE Lot and stone-house thereon erected, two stories high, situate in St. Charles's street Quebec, joining on both sides to Jacques Cochon, with a yard that runs back to the Cape, a passage, a stable, a well and other dependencies, belonging to the Widow and Heirs of the late Mr. Joseph Parent, formerly a Navigator.

For more ample information recourse must be had to the advertisements posted up at the Church-doors, the conditions of sale are deposited with the Clerk of the Court, and applications to be made to the under-written Advocate.
A: PANET.

Quebec, July 2, 1781.

A VENDRE par LICITATION,

En la Cour des Prerogatives à Québec, la premiere critee le Vendredi 6 Juillet, la seconde le 13 du même mois, et la troisieme critee et adjudication le Vendredi 20 courant, dix heures du matin.

L'EMPLACEMENT et Maison dessus construite en pierre à deux étages, situés à Québec rue St. Charles, joignant des deux côtés à Jacques Cochon, avec une cour jusqu'au cap, un passage, une étable, un puits et autres dependances appartenant à la Veuve et aux Héritiers du feu Sieur Joseph Parent, ci-devant Navigateur.

Pour plus ample information, voir les affiches apposées aux Eglises, les conditions déposées au Greffe, et s'adresser à l'Avocat soussigné.
A: PANET.

Quebec, 2 Juillet, 1781.

ALLAN MORISON, Merchant Sorel, having purchased of Pierre Le Beau dit Beauvais, an Island known by the name of Presqu'île close by the Common of the Isle du Pas, containing nine acres in front, joining on the South-west to Antoine Brulé and on the North-east to Vitale Villandray, at one end to a swamp that is between the Domaine of the Isle du Pas and the said Island, on the other side bounded by a Channel or a Branch of the River. Any persons who may have any demand on said Island by mortgage or otherwise are desired to make it known to the purchaser at this place on or before the first of August next.
Sorel, 15 June, 1781.

ALLAN MORISON, Marchand de Sorel, aiant acquis de Pierre le Beau dit Beauvais, une Isle connue sous le nom de Presqu'île, joignant la Commune de l'Isle Dupas, contenant neuf arpens de front, joignant du côté du Sud-ouest à Antoine Brulé et au Nord-est à Vital Villandray, bornée d'un bout à un marécage qui se trouve entre le domaine de l'Isle Dupas et la dite Isle, de l'autre au Canal, ou à un bras de la riviere. Tous ceux qui peuvent avoir quelques prétentions sur la dite Isle par hypothèque ou autrement sont priés de les faire connaitre à l'acquéreur à l'endroit de sa demeure le ou avant le premier jour d'Août prochain.
Sorel, le 15 Juin, 1781.

DISTRICT of } MONTREAL. } WHEREAS the sale of a certain lot or Piece of land situate at the River Duchesne in the district aforesaid, containing three arpents in front by forty arpents in depth, bounded in the front by the King's Road and behind by ungranted Lands, joining on one side to Pierre Desjardins and on the other side to Jean Desjardins, with a Log-house thereon erected, seized and taken in execution as belonging to Jean Baptiste Quivierge, by virtue of a writ of Execution issued out of the Court of Common-pleas at the suit of Levy Solomon, and advertised for sale on the twelfth day of April last, was put off for want of buyers: I do hereby give notice that I shall expose the said premises to sale by publick vendue at my Office, in the City of Montreal, on Tuesday the thirty-first day of July next, at eleven o'clock in the forenoon; at which time and place the conditions of sale will be made known by
EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

Any person or persons having any prior claim to the said premises, by mortgage or otherwise, are hereby required to give notice thereof, in writing, to the said Sheriff before the day of sale.
Montreal, 21st. June, 1781.

DISTRICT of } MONTREAL. } WHEREAS the sales of a certain lot or piece of land situate at Sorel, about a league from the Church, containing one arpent and a half in front by twenty arpents in depth, bounded in the front by the River and behind by Michel Delisle, joining on one side to the widow Gagnan and on the other side to the said Michel Delisle, with a house and other buildings thereon erected: Also another lot or piece of Land situate at Saint François, in the district aforesaid, containing an arpent and a half in the whole, bounded in the front by the river Saint François and behind by Jean Baptiste Raboinne, joining on one side to André Beauchemin and on the other side to the said Jean Baptiste Raboinne, with a house and other buildings thereon erected, seized and taken in execution as belonging to John Morin and his Wife, by virtue of a writ of Execution issued out of the Court of Common-pleas for the district aforesaid, at the suit of John Dumoulin, and advertised for sale on the twelfth day of May last, was put off for want of Buyers: I do hereby give notice, that I shall expose the said premises to sale by publick vendue, at my Office, in the City of Montreal, on Wednesday the first day of August next, at eleven o'clock in the forenoon; at which time and place the conditions of sale will be made known by
EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

Any person or persons having any prior claim to the said premises, by mortgage or otherwise, are hereby required to give notice thereof, in writing, to the said Sheriff before the day of sale.
Montreal, 21st. June, 1781.

DISTRICT de }
MONTREAL. }

Montréal, 4 Juin, 1781.

Par l'ordre des Honorables Juges de la Cour des Plaidiers-communs pour le dit district.
LES Capitaines de Milice dans les Campagnes qui auront quelques plaintes à former, pour désobéissance à leurs ordres ou pour négligence de faire ou réparer les chemins du Roi, ou les routes publiques, ou contre des personnes qui vendent des liqueurs fortes en détail sans permission, sont requis de se trouver aux différentes séances de la Cour qui se tiendront dans leurs districts respectifs, à la Tournée que les Juges doivent faire et qui a déjà été publiée pour le mois prochain, et d'ammener leurs témoins avec eux pour prouver leur avancé.—En conséquence l'on pourra avoir des ordres dans les différents endroits, des assistans Greffiers, où la Cour se tiendra comme ci-dessus.
Par Ordre des Juges, J. BURKE, C. P.

THIS is to inform the public, that all those, who may have any demands on the Estate of the late Suzanna Clements, deceased, of this city, Tavern-keeper, are desired to bring in their accounts to the subscriber, properly attested, before the 1st day of August next, so that a Dividend may be made as soon as possible; and all those that are indebted to the said Estate, are required to make speedy payment, to the Subscriber, who is only authorized to grant Discharge; if not he will be under the disagreeable necessity of suing them.
Quebec, July 3, 1781. JOHN JUSTUS DIEHL, Administrator.

C'EST pour avertir que tous ceux qui ont des demandes à faire sur la succession de la défunte Susanne Clements, Aubergiste de cette ville, sont priés d'apporter au souscrivant leurs comptes dûment attestés, avant le premier d'Août prochain, à fin d'en pouvoir faire un dividende aussitôt possible; et tous ceux qui doivent à la dite succession, sont requis de faire un prompt paiement au souscrivant, qui est seulement autorisé d'en donner des Recus, si non il sera contraint de les poursuivre.
JEAN JUSTE DIEHL, Administrateur.

Québec, le 3 Juillet, 1781.

ROBERT HENDERSON de Montréal, avertit le public, qu'ayant acquis de Hugh Ferris un emplacement avec une maison dessus construite, situé dans la Grande Rue près la place du marché de Montréal, bornée par-devant à la dite rue et par-derrière aux murailles de la ville, d'un côté à Alexis Campion et de l'autre au Corps-de-garde à la porte du marché.—Ceux qui peuvent avoir quelque prétensions sur le dit emplacement sont requis d'en donner avis au dit Robert Henderson avant le premier jour d'Août prochain sans quoi il se prévaudra du présent avertissement.
Montréal, le 18 Juin, 1781.

ROBERT HENDERSON of Montreal, gives notice to the public, that having purchased from Hugh Ferris a lot of ground and house thereon, situated in Capital Street near the market-place of Montreal, bounded in front by said street and behind by the Walls of the City, on one side by Alexis Campion and on the other side by the Guard-room at the market-gate.—Such person or persons who may have any claims on the same are required to give notice to the said ROBERT HENDERSON before the first day of August next, otherwise he will avail himself of this Advertisement.
Montreal, 18th June, 1781. *—2p

TOUS ceux qui se disent Créanciers contre la succession de feu Henry Renshe, ci-devant Tailleur de Québec, et qui ont négligé jusqu'ici de donner au soussigné leurs comptes dûment attestés, sont priés par ces présentes de mettre au bureau de DAVID LYND, Ecuier, Greffier de la Cour des Plaidiers-communs pour le district de Québec, avant le premier jour d'Août, leurs comptes respectifs dûment attestés, faute dequels ils seront déboutés—et tous ceux qui doivent à la dite succession de paier immédiatement au soussigné, sans quoi ils seront poursuivis sans aucun délai.
Quebec, 25 Juin, 1781. WILLIAM LAING, Administrateur de la Succession de Henry Renshe.

ALL those who pretend to be Creditors on the Estate of Henry Renshe, late of Quebec, Taylor, and who have hitherto neglected to give in their Accounts duly authenticated to the Subscriber; Are hereby desired to lodge in the office of DAVID LYND, Esquire, Clerk of His Majesty's Court of Common-pleas for the District of Quebec, by the first of August next, their respective Accounts and Demands properly attested;—on failure whereof they will be precluded.—And all those who are indebted to the Estate of the said Henry Renshe, are hereby requested to make immediate payment to the Subscriber, otherwise they will be prosecuted without delay.
Quebec, June 25, 1781. WILLIAM LAING, Administrator to the Estate of Henry Renshe.

DISTRICT de } MONTREAL. } COMME la vente d'une certaine portion de terre située à la Riviere Duchesne dans le dit district, contenant trois arpens de front sur quarante de profondeur, bornée par-devant au chemin du Roi et par-derrière aux terres non-concédées, joignant d'un côté à Pierre Desjardin et d'autre côté à Jean Desjardin, avec une maison de pieces-sur-pieces dessus construite; saisie et prise en Exécution comme appartenant à Jean Baptiste Quivierge, en vertu d'un ordre d'Exécution émané de la Cour des Plaidiers-communs du susdit district, à la poursuite de Levy Solomon, et annoncée pour être vendue le douzieme jour d'Avril dernier, a été remise faute d'enchérisseurs. J'avertis par ces présentes que j'exposerai la dite portion de terre en vente publique, à mon bureau dans la ville de Montréal, Mardi le trente-unieme jour de Juillet prochain, à onze heures avant midi; auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées par
EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

Si quelqu'un a des prétentions antérieures sur la dite portion de terre soit par hypothèque ou autrement, il est requis par ces présentes d'en donner avis par écrit au dit Sheriff avant le jour de la vente.
Montréal, le 21 Juin, 1781.

DISTRICT de } MONTREAL. } COMME les ventes d'une certaine portion de terre située à Sorel, à environ une lieue de l'Eglise, contenant un arpent et demi de front sur vingt arpens de profondeur, bornée par-devant à la Riviere et par-derrière à Michel Delisle, joignant d'un côté à la veuve Gagnan et de l'autre au dit Michel Delisle, avec une maison et autres bâtimens y dessus construits; aussi d'une autre portion de terre située à St. François dans le dit district, contenant un arpent et demi dans le tout, bornée par-devant à la riviere St. François et par-derrière à Jean Baptiste Raboinne, joignant d'un côté à André Beauchemin, et d'autre au dit Jean Baptiste Raboinne, avec une maison et autres bâtimens y dessus construits, saisis et pris en Exécution comme appartenant à Jean Morin et sa femme, en vertu d'un ordre d'Exécution issu de la Cour des Plaidiers-communs du dit district, à la poursuite de Jean Dumoulin, et mise en vente pour le douze de Mai dernier, ont été remises faute d'enchérisseurs: j'avertis par ces présentes que j'exposerai en vente publique les dites portions de terre, à mon bureau dans la ville de Montréal, Mercredi le premier jour d'Août prochain, à onze heures avant midi, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront expliquées par
EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

Tous ceux qui ont quelques prétentions antérieures sur les dits biens, par hypothèque ou autrement, sont requis par ces présentes d'en donner avis par écrit au dit Sheriff avant le dit jour de la vente.
Montréal, le 21 Juin, 1781.

DISTRICT of PUBLIC notice is hereby given,
MONTREAL. that the Honourable the Judges of the Court of Common-pleas having fixed their summer Circuit they will hold Courts at the following places and on the following Days, Viz.
 At Terrebonne, on Monday the 9th of July; at L'Assomption, on Wednesday the 11th; at Berthier, on Thursday the 13th; at Three-Rivers, on Monday the 16th; at Sorel, on Thursday the 19th; at St. Denis, on Saturday the 21st; at Chambly, on Monday the 23d; and at Pointe Clair, on Friday the 27th; of which all persons concerned are to take notice.
 LE PALLIEUR, Clerk.
 Montreal, June 18, 1781.

DISTRICT of MONTREAL. Montreal 2d. July, 1781.
 At a Meeting of his Majesty's Commissioners of the Peace this Day, it was Ordered that the Price and affize of Bread, As last Settled should remain the same, for one Month from this Date.
 By order of the Commissioners J. BURKE Cs. Ps.

DISTRICT of MONTREAL. Montreal 2d. July 1781.
 At a meeting of the said Commissioners the following articles were found to have been sold at the Prices thereto affixed Viz.—Fine Flour a 23 sh 4d. P Ct.—Coarse do. at 20th P Ct.—wheat from 8sh 6d. to 9sh P B.—Oats at 4sh 2d. P B: The price of other articles cant be ascertained there being none at Market.
 By order of the Commissrs. J. BURKE Cs. Ps.

DISTRICT de MONTREAL. Montréal, le 2 Juillet, 1781.
 Une assemblée des Commissaires de paix tenue ce jour d'hui, il a été ordonné que le prix du Pain restera pour un mois de la date des présentes, comme il a été fixé le mois dernier.
 Par Ordre des Commissaires, J. BURKE, C. P.

DISTRICT de MONTREAL. Montréal, le 2 Juillet, 1781.
 Une assemblée des dits Commissaires les articles suivants ont été fixés ainsi qu'il suit, savoir, la fine fleur à 23 shellings le quintal,—la farine entiere à 20 shellings,—le bled de 8/6. à 9 shellings par minot,—l'avoine à 4s. par minot, le prix des autres articles n'ont pu être fixés, n'en aiant pas au marché.
 Par Ordre des Commissaires, J. BURKE, C. P.

CEUX qui ont des prétensions sur Michel Shrimpton,
 de St. Charles sur la Riviere Chambly, sont requis de les produire d'ici au premier de Septembre prochain aux soussignés à Montréal, Syndics des créanciers du dit Michel Shrimpton, afin de recevoir leurs dividendes. On n'aura point d'égard aux demandes de ceux qui négligeront de produire leurs prétensions d'ici au dit premier de Septembre.
 JEAN BAPT. DUROCHER, fils.
 JOHN THOMSON.
 Montréal, le 28 Juin, 1781.

ALL those who have any demands on Michel Shrimpton
 of St. Charles on the Rivier Chambly, are requested to send them in to the Subscribers at Montreal, Trustees for the Creditors of the said Michel Shrimpton before the first of September next, in order that they may receive their dividendes. No attention will be paid to those who may neglect to give in their demands before the said time.
 JEAN BAPT. DUROCHER, Jun.
 JOHN THOMSON.
 Montreal, June 28, 1781.

THE Copartnership of GEORGE FORSYTH & Co.
 of Niagara, being dissolved by mutual consent, all persons who have any demands on said Copartnership are requested to take notice and to bring them in to our Houfe at Niagara or to WILLIAM TAYLOR, now here, on or before the last day of September next, after which the Subscribers will avail themselves of this advertisement.
 TAYLOR & FORSYTH.
 Montreal, 20 June, 1781.

LA société de GEORGES FORSYTH & COMPAGNIE,
 de Niagara, étant dissoute d'un commun accord, tous ceux qui ont quelques demandes à répéter contre la dite société sont priés d'en donner avis et de les faire à notre Maison à Niagara ou à GUILLAUME TAYLOR maintenant ici, le ou avant le dernier jour de Septembre prochain, faute de quoi les soussignés le prévaudront du présent avertissement.
 TAYLOR & FORSYTH.
 Montréal, 20 Juin, 1781.

CUMING & DOUGLAS, Goldsmiths, Jewellers,
 Clock and Watch-makers and Engravers, who have for some time wrought for the most approved Masters in London, beg leave to inform the public, that they have opened Shop in Rue sous le Fort street in the Lower-town, where they intend carrying on their business in all its different branches on the most reasonable terms; those who please to favour them with their commissions may depend upon being punctually served at the shortest notice and the most reasonable terms.
 N. B. They expect a neat assortment of Jewellery with the Fleet. The highest prices for old Gold and Silver.—China mended neatly.

CUMING & DOUGLAS, Orfèvres, Bijoutiers,
 Horlogers et Graveurs, qui ont travaillé quelque tems chez les plus habiles Maitres à Londres, prennent la liberté d'informer le public qu'ils ont ouvert une boutique dans la rue Sous-le-fort à la Basle-ville, où ils travailleront de leurs différentes professions aux termes les plus raisonnables. Ceux qui voudront bien les employer pourront être assurés qu'ils seront servis ponctuellement en peu de tems et aux conditions les plus raisonnables.
 N. B. Ils attendent un assortiment complet de Bijouterie dans la flotte. Ils donnent le plus haut prix pour le vieil or et l'argent, et ils recommandent la porcelaine très proprement.
 *+||

Montreal, 8th. March, 1781.
ALL Persons having any Claim, by Mortgage or otherwise howsoever, on
 a certain Lot or Piece of Ground, situate in the Parish of Lachine, containing three arpents in front by two arpents in depth, bounded in the front by the King's Road, and behind by the Heirs of the late Pascal Pillet, deceased, on the North-East side by the common, and on the other side by the Land of the Widow Lagotterie, purchased by William Twiss, Esquire, Commanding Engineer, for the use of His Majesty, of the said Heirs of the said Pascal Pillet, are hereby required to give notice thereof, in Writing, to me at my Office in the City of Montreal, on or before the twenty-third Day of July next.
 EDWD. WM. GRAY.

Montreal, 8me. Mars, 1781.
TOUS ceux qui ont des prétensions, soit par hypothèque ou autrement,
 sur un terrain situé dans la paroisse de La Chine, contenant trois arpents de front sur deux arpents de profondeur, borné devant par le chemin du Roi, et derriere par les héritiers de défunt Pascal Pillet, du côté de Nord-Est par la Commune, et de l'autre côté par la terre de la Veuve Lagotterie; lequel terrain a été acheté par William Twiss, Ecuyer, Ingénieur en Chef, pour l'usage de sa Majesté, des dits Héritiers du dit défunt Pascal Pillet, sont par le présent requis de m'en donner avis par écrit à mon Bureau dans la ville de Montreal, d'ici au vingt-troisième jour de Juillet prochain.
 EDWD. WM. GRAY.

DISTRICT de LE Publicqu est Avertis, Que
MONTREAL les honorables Juges de la Cour des Plaidoyers Communes, Ayants fixé leurs Tournées d'été, ils proposent tenir audiences dans les differents Endroits et Sur les differents Jours Suivants, Scavoir
 A Terrebonne lundy le 9me. Juillet; a Lassomption Mccredi le 11me.—a Berthier Jeudi le 13me.—Aux Trois Rivieres lundy le 16me.—A Sorel Jeudi le 19me.—A St. Denis Samedi le 21me.—A Chambly lundy le 23me. et a la Pointe Claire Vendredy le 27me.
 Au Quel tous les Concernés auront Egard.
 LE PALLIEUR Greff
 Montréal le 18me. Juin 1781

A VENDRE à MONTREAL,
 Au premier jour du mois d'Octobre prochain, les Emplacements suivants, sur lesquels sont construites les Maisons suivantes, et aussi les Vergers et Jardins ci-bas asignés,

UN Emplacement situé sur la rue St. Paul, d'environ cent vingt-cinq pieds de front sur le niveau de la dite rue, sur environ soixante pieds de profondeur sur la rue de la Citadelle, sur lequel emplacement est construite une belle Maison en pierre d'environ quatre-vingt-dix pieds sur la ligne de la dite rue St. Paul; à trois étages, à l'abri du feu et de tout autre accident par sa construction, la couverture étant en ciment et par-dessus le ciment couverte en bon ferblanc avec un vernis par-dessus; les dalles sont toutes en pierre de taille et garnies en dedans avec des plaques de plomb d'environ vingt-cinq pieds de long sur quatre pieds de large et deux lignes d'épaisseur vernissées.—Il y a de très belles caves de la grandeur de la dite maison. Au premier et second étage il y a vingt belles Chambres, et on peut en faire le moins la moitié autant au troisieme, où toutes les portes et contrevents sont en fer. Dans la cour sont de très beaux hangars à deux étages, remises, glacière, écuries, endroit pour mettre le bois, et plusieurs autres commodités, le tout en pierre à l'abri du feu, et fermant à clef. Pour laquelle maison et dépendances il a été offert plusieurs fois pour loier trois cens livres argent courant d'Halifax par chaque année. Plus un emplacement sur l'autre côté de la rue St. Paul, vis-à-vis la susdite maison, de cent cinquante pieds de long sur la dite rue, sur environ quatre-vingt pieds de profondeur, etant une rue à chaque extrémité du dit emplacement, lequel est très bien clos en pierre, charpente et belle planche, expressément arrangée pour en faire un jardin et fermant à clef.

Plus par derriere du dit jardin du côté du fleuve un autre emplacement qui est continué jusques sur les remparts, de la contenance d'environ cent cinquante pieds de long sur soixante-dix pieds de profondeur, sur lequel dit emplacement est construite une maison de pierre de cent vingt pieds de long sur le niveau du rempart, sur trente pieds de profondeur, où sont plusieurs appartemens et commodités, et une très belle boulangerie, avec une vaste cour sur le derriere de la dite maison, contenant tout le reste du dit emplacement—le tout très bien clos, avec une grande porte-cochère de chaque côté fermant à clef—pour laquelle maison on a refusé cent trente-deux livres argent courant d'Halifax de loier par chaque année.

Plus un emplacement près la place du marché sur lequel est construite une assez grande maison en bois sur un solage de pierre, avec cave, bâtimens, et dépendances, &c.
 Plus un beau verger très bien situé et sur le long du fleuve St. Laurent, distant d'environ deux cens pieds au Nord-est des hangars anciennement au Roi, le dit emplacement de cent soixante pieds de front sur la riviere, et deux cens quarante pieds de profondeur, planté de très beaux arbres et de la meilleure qualité, dans lequel verger est une assez grande maison en bois très logeable, avec un petit batiment à côté, le tout bien clos et fermant à clef, &c.

Plus le l'autre côté et au Nord-est du dit verger separée seulement par une petite rue est une maison en bois très logeable avec un jardin de quatre-vingt pieds sur la rue, quatre-vingt pieds de profondeur, et au bout des dits quatre-vingt pieds quatre-vingt autres pieds de profondeur, sur deux cens pieds de front sur un autre rue allant toujours au Nord-est sur le bord du dit fleuve, le tout bien clos et fermant à clef.

Comme il auroit été trop long de donner une désignation parfaite de la situation, et du bon état des dits biens, on s'est restreint pour les annoncer en vente à les désigner le plus succinctement qui a été possible. Ceux qui voudront acheter les dits emplacements, maisons, verger et jardins ci-dessus pourront en avoir une plus ample et meilleure connoissance par eux-mêmes s'ils le désirent, et s'adresseront à Québec à Mr. François Levesque, Ecuyer, et à Montréal à Mr. Jean Dumas St. Martin, Ecuyer, lesquels Messieurs auront la complaisance de leur en donner une plus ample information, ainsi que des conditions de la vente, et des termes du paiement pour faciliter ceux qui désireront en faire l'acquisition en total ou en partie.
 PIERRE DU CALVET.
 Fait au Recolets à Québec, le 28 Mai, 1781. *****

To be SOLD at MONTREAL,
 On the first day of October next, the following lots of ground with the houses thereon situated, and also the following Orchards and Gardens, viz.

A Lot situated on St. Paul's street, about one hundred and twenty-five feet in front on the line of said street, by about sixty feet in depth on Citadel street, on which is erected a fine stone house three stories high about ninety feet on said St. Paul's street, secur'd from fire and from every other accident by being covered with a cement over which is a covering of tin varnish'd. The gutters are made of free-stone, and lined inside with sheet lead about twenty-five feet long by four feet broad two lines thick, also varnished. There are five cellars and of the same extent of the said house. In the first and second story are twenty fine rooms, and half that number at least may be made in the third story, where all the doors and shutters are made of iron. In the yard are very fine sheds two stories high, a coach-house, an ice-house, stables, a place for store up wood, and several other conveniencies: The whole in stone, and secur'd from fire, with locks and Keys. A yearly rent of three hundred pounds Currency has been several times offered for the premises.

Another lot on the other side of St. Paul's street over against the above mentioned house, one hundred and fifty feet in length on the line of said street, by about eighty feet in depth, at each end of which is a street, well inclosed with a wall, carpenter's work and fine planks, with a gate lock'd; the whole constructed so as to serve as a garden.

Another lot behind the said garden on the side of the River, running to the Ramparts, containing about one hundred and fifty feet in length by sixty feet in depth, on which is erected a stone house one hundred and twenty feet long on the line of the Ramparts, by thirty feet deep, in which are several appartments and conveniencies, and a very fine bake-house, with a spacious yard behind said house containing the rest of the said lot; the whole well inclosed, with a gate at each side, lock'd; for which house a yearly rent of one hundred and thirty-two pounds currency has been refused.

Also a lot near the market-place on which is erected a pretty large log-house on a stone foundation, with a cellar, out-houses, dependencies, &c.

Also a fine orchard very well situated on the bank of the River St. Lawrence, distant about two hundred feet North-east from the sheds formerly belonging to the King, containing one hundred and sixty feet in front on the river side by two hundred and forty feet in depth, planted with very fine trees of the best quality, in which orchard stands a pretty large log-house very fit to dwell in, with a small building on one side of it; the whole well inclos'd and lock'd.

Also a log-house very fit to dwell in on the North-east side of said orchard from which it is separated only by a narrow street, with a garden of eighty feet on the street and eighty feet in depth, and at the end of the said eighty feet, eighty feet more in depth by two hundred feet in front on another street still running North-east on the bank of said river; the whole well inclosed and lock'd.

As a compleat description of the situation and good state of the premises would have been too long, they have been described in order to advertise them for sale as briefly as possible: those therefore who may incline to purchase the said lots, houses, orchard and gardens may be better and more amply acquainted therewith by viewing the premises themselves. They may apply at Québec to Francois Levesque, Esq; and at Montreal to Jean Dumas St. Martin, Esq; who will give more particular information, and will acquaint them with the conditions of sale and the terms of payment in order to facilitate those who may be desirous of purchasing part or the whole.
 Done a the Recolets at Québec, the 28th of May, 1781.

PIERRE DU CALVET.